

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 15/03/1937 ministériel réglant la procédure des marchés de gré à gré après concours

n° 15/03/1937

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
17 avril 1937

Numéro JO  
n° 484 du 31/03/1937

Date du numéro  
31 mars 1937

### VISAS

**Vul'**ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vul'**arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vul'**arrêté ministériel du 15 mars 1937, réglant la procédure des marchés de gré à gré après concours; inséré au Journal officiel de la République française du 26 mars 1937 ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances l'arrêté ministériel du 15 mars 1937 susvisé, réglant la procédure des marchés de gré à gré après concours.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**A. ANNET.**